

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 5 juillet 2010 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller

PUBLIC : 3

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marc Dubeau.

RÉS.NO : 2010-07-129 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-07-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté en retranchant le point suivant :
- 12.1 "Appui à la FCM pour l'accroissement public du Canada" et tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les "Affaires nouvelles" ouvertes ».

**RÉS.NO : 2010-07-131 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU
7 ET DU 14 JUIN 2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 3 mai 2010, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

ATTENDU QUE le ralentissement économique au Canada a compromis la sécurité de nombreux travailleurs;

ATTENDU QUE les villes canadiennes sont frappées directement, devant fournir des services sociaux de première ligne et soutenant des programmes pour les travailleurs plus âgés et les retraités;

ATTENDU QUE les villes de l'Ontario doivent supporter une partie supplémentaire du coût de prestation de tels programmes;

ATTENDU QUE la gravité du ralentissement a provoqué un nombre accru de faillites dans les divers secteurs économiques, ce qui a eu pour effet de diminuer les caisses de retraite et ainsi d'entraîner des pertes réelles et éventuelles dans les prestations de retraites promises;

ATTENDU QU'un travailleur du secteur privé sur quatre seulement cotise à un régime de retraite de l'employeur, et que les trois autres ne peuvent compter que sur leurs économies personnelles pour se constituer une rente;

ATTENDU QUE le système de pensions publiques du Canada, dont la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada, est sûr, mais est loin de permettre de remplacer de 50 à 70 pour cent du revenu préretraite, le niveau requis pour assurer un niveau de vie acceptable.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le Conseil municipal de Saint-Joachim appuie la résolution de la FCM, donc appuie l'accroissement du Système de pensions publiques du Canada par et aux frais du gouvernement fédéral et non les municipaux :

1. par une hausse du « Supplément » de revenu garantie de 15 pour cent, afin qu'aucune personne âgée n'ait à vivre dans la pauvreté.
2. par la protection des pensions du Canada au moyen d'un régime fédéral d'assurance-pension.

De plus, le Conseil municipal appuie la demande qui est faite au gouvernement fédéral de tenir un sommet national sur la question des pensions et de soutenir l'accroissement du Régime de pensions du Canada.

**RÉS.NO : 2010-07-133 ACCEPTATION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE ENTRE LE MAMROT ET LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM ET
AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, et de la municipalité de Saint-Joachim, établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du "Programme de renouvellement des conduites" ».

De plus, le maire Marc Dubeau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ».

**RÉS.NO : 2010-07-134 RADIATION DE LA FACTURE DE
MONSIEUR J.M. TREMBLAY AU
MONTANT DE 109,28\$**

ATTENDU QU'un solde impayé du compte de taxes + intérêts au montant de 109,28\$ de monsieur Jean-Marie Tremblay est périmé (selon la loi) depuis mars 2010;

ATTENDU le décès de monsieur Jean-Marie Tremblay.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'administration à radier le compte de taxes de monsieur Jean-Marie Tremblay au montant de 109,28\$ aux livres comptables de la Municipalité ».

RÉS.NO :2010-07-135

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT #335-A-2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement #335-A-2010 règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 ainsi que le règlement de lotissement #236-95. La grille des spécifications qui fait partie intégrante du Règlement de zonage #235-95 est modifiée de la façon suivante :

- 2.1 Relativement à la zone 54-A, sous la rubrique « Usage spécifiquement interdit (article 4.2.4) » ajouter la note 21 qui se lit comme suit :

« Note 21 : Malgré les usages autorisés dans la classe commerce et le service d'hébergement et de restauration (Ce), article 2.2.2.5, les usages suivants sont spécifiquement interdits : 1° hôtels, auberges, motels et cabines pour les touristes, 4° tavernes, bars et boîtes de nuit ».

-2.2 Relativement à la zone 54-A, abroger la classe d'usages intensifs (Rc) article 2.2.4.3.

Le deuxième paragraphe de l'article 3.1.5 du Règlement de lotissement #236-95 est modifié en remplaçant l'expression « 150 » par l'expression « 450 ».

RÉS.NO : 2010-07-136

**ADOPTION DU PLAN PROJET DE
LOTISSEMENT-DOMAINES DE ST-
JOACHIM-SUR-LES-MONTS**

ATTENDU QUE monsieur Martin Charrette, promoteur du développement domiciliaire « Domaine de St-Joachim-sur-les-Monts » anciennement connu sous le vocable « Domaine Bellevue » a déposé une nouvelle version du plan projet de lotissement préparée par l'arpenteur-géomètre Denis.L.Tremblay, minute 7938 en date du 4 mai 2010;

ATTENDU QUE le plan projet de lotissement initial a fait l'objet d'une analyse de la part des membres de ce comité lors de la réunion du 17 mai 2010;

ATTENDU QUE le nouveau plan projet de lotissement a fait l'objet d'une analyse de la part des membres de ce comité et ils sont d'avis que ledit plan est conforme au Règlement de lotissement numéro 236-95 et répond aux demandes du 17 mai 2010;

EN CONSÉQUENCES ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, suite à la recommandation du C.C.U. adopte le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, minute 7938 en date du 4 mai 2010.

QU'il devra y avoir une négociation entre le promoteur et le conseil municipal pour déterminer, avant l'approbation du plan relatif à une opération cadastrale, de l'engagement par le promoteur à l'une ou l'autre des conditions suivantes conformément aux articles 2.2.2 et suivants du Règlement de lotissement numéro 236-95 ;

- que le promoteur cède gratuitement à la Municipalité un terrain qui, de l'avis du Conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel et qui correspond à une superficie de 5% de la superficie du site ;
- verser une somme d'argent correspondant à 5% de la valeur du site ;
- faire un tel engagement ou un tel versement de la valeur du site pour le total de la cession et du versement ».

RÉS.NO : 2010-07-137

ENGAGEMENT DE FRANCIS ROBERGE PERRON-EMPLOI-ÉTÉ-CANADA-2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE suite à une recommandation du comité de travail, le conseil municipal engage monsieur Francis Roberge Perron comme personne étudiante à titre de préposé à l'entretien et à l'aménagement paysager de la Municipalité, à partir du 21 juin 2010, pour une durée de 8 semaines à raison de 10\$/hre à 35 heures/semaines.

De plus, monsieur Francis Roberge Perron sera sous la supervision du contremaître municipal, monsieur Mario Boulianne ».

RÉS.NO : 2010-07-138

**MANDATER LA FIRME GINGRAS
VAILLANCOURT BAILLARGEON
NOTAIRES – POUR PRÉPARER UNE
SERVITUDE DE PASSAGE ET LA FIRME
BOLDUC POULIN & ASSOCIÉS POUR
L'ARPEMENT DES LOTS**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme Gingras, Vaillancourt et Baillargeon notaires afin de préparer une servitude de passage sur les lots 477, 478, 479, 481 et 58-12 appartenant au Domaine Royarnois Inc. De plus, le Conseil mandate la firme Bolduc, Poulin & Associés pour arpenter les lots énumérés ci-dessus.

Le coût total des deux mandats (notaire + arpenteur) ne doit pas excéder un montant de 2 000\$ ».

RÉS.NO : 2010-07-139

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU
2 JUILLET 2010.**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 juillet 2010 pour un montant de 87 064,26\$. Ladite liste fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO : 2010-07-140

**SUBVENTION – FESTIVAL DES
POMPIERS LES 6-7 ET 8 AOÛT 2010.**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 100\$ à l'équipe des pompiers de Beaupré, pour aider au bon fonctionnement des activités qui se dérouleront au « Festival des pompiers » qui aura lieu à St-Urbain, les 6, 7 et 8 août 2010 ».

RÉS.NO : 2010-07-141

**SOUPER DÎNATOIRE DE LA GRANDE
FERME**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim accepte de rembourser les membres du Conseil

qui désirent participer au souper dînatoire, au souper bénéfice de la « Grande Ferme » sous la présidence d'honneur de monsieur le maire, Marc Dubeau. Cette activité se tiendra à la « Grande Ferme » en septembre prochain ».

RÉS.NO : 2010-07-142

**ACCEPTATION –SOUSSION SCELCO
CONSTRUCTION INC.-PLANCHERS-
CENTRE DES LOISIRS**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte la soumission de « Scelco Construction Inc. », pour réparer la surface des deux planchers (1900 pieds carrés) au Centre des Loisirs : « Meuler et boucher certains trous, fournir 16 gallons de soloxy 500 à 72\$/gallon au montant de 2 952\$ + taxes ». La soumission fait partie des présentes comme si au long reproduite. Le montant de 2 952\$ sera pris à même le surplus accumulé ».

RÉS. 2010-07-143

**SUBVENTION DE 500\$ POUR UN
CHAPITEAU POUR L'ÉVÈNEMENT LA
GRANDE FÊTE DU 4 AU 6 SEPTEMBRE
2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de participer à l'évènement la « Grande Fête » qui se déroulera du 4 au 6 septembre 2010, et accorde une subvention de 500\$ pour la location d'un pavillon municipal. Ce pavillon comprend : un chapiteau de 20' X 20', 4 tables de 8 pieds, 8 chaises, prise électrique et affichage du pavillon au nom de la municipalité ».

RÉS.NO : 2010-07-144

**SUBVENTION DE 100\$ POUR UNE
MESSE DES QUATRE PAROISSES**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 100\$ à la Fabrique afin de les aider à réaliser la célébration d'une « Messe des Quatre Paroisses » qui se tiendra le 15 août prochain à la Grande Ferme ».

RÉS.NO : 2010-07-145 **AMENDEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RÉSOLUTION #2010-04-71 ET
AUGMENTATION DU SALAIRE DE
MONSIEUR ADRIEN TREMBLAY DE
0,50€/HRE DE PLUS**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim abroge une partie de la résolution #2010-04-71 et dorénavant on devra lire : « au taux horaire de 16\$/hre » au lieu de : « au taux horaire de 15,50\$/hre ».

RÉS.NO : 2010-07-146 **NOMINATION D'UN PRO-MAIRE POUR
JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme monsieur Mario Godbout conseiller municipal, pro-maire pour les mois de juillet, août et septembre 2010 ».

RÉS.NO :2010-07-147 **MANDATER LE MAIRE MARC DUBEAU
AU SOUPER BÉNÉFICE DE GOLF À
BOISCHATEL**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate le maire Marc Dubeau à assister au souper bénéfice du tournoi de « Golf » au profit des loisirs de Boischatel, 12^{ème} édition, lundi le 19 juillet 2010 à Boischatel , au coût de 36\$ ».

RÉS.NO : 2010-07-148 **ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA
VOIRIE**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim fasse l'acquisition de matériel nécessaire pour la voirie afin d'aménager le conteneur de recyclage, rue la Miche au coût approximatif de 300\$ ».

RÉS.NO : 2010-07-149 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Bruno Guilbault

« DE lever la séance ordinaire du Conseil à
20h30 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière